



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

FONDATION PARTAGE ET VIE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Fondation PARTAGE ET VIE

Fondation reconnue d'utilité publique

RCS : RCS Nanterre B 784 824 153

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres du conseil d'administration de la Fondation PARTAGE ET VIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation PARTAGE ET VIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de la fondation.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 24 avril 2024

DocuSigned by:

3DCD59F6CF01441...

Jérôme EUSTACHE

Associé



COMPTES SOCIAUX

2023



BILAN

ACTIF

En K€

ACTIF	NOTE	Valeur brute 2023	Amortissements / Dépréciations	2023	2022
ACTIF IMMOBILISE					
<i>Immobilisations incorporelles</i>	1.1	11 399	9 301	2 099	2 456
Frais d'établissement		21	20	1	2
Frais de recherche et de développement		103	-	103	88
Donations temporaires d'usufruit		-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		14 753	12 202	2 551	3 659
Immobilisations en cours		499	-	499	133
Avances et acomptes		63	-	63	590
<i>Immobilisations corporelles</i>	1.1	152 022	103 449	48 573	45 258
Terrains		832	177	655	643
Constructions		10 910	6 862	4 049	4 246
Installations techniques et matériel		139 693	96 411	43 282	39 735
Immobilisations corporelles en cours		274	-	274	386
Avances et acomptes		314	-	314	248
<i>Immobilisations financières</i>	1.1	68 686	516	68 170	20 331
** TOTAL **		232 108	113 266	118 842	68 045
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours		650	-	650	631
<i>Créances</i>					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1.2	35 473	6 261	29 211	25 840
Créances reçues par legs ou donations		-	-	-	-
Autres	1.3	12 002	-	12 002	10 597
Valeurs mobilières de placement	1.4	3 024	5	3 019	3 019
Instruments de trésorerie		-	-	-	-
Disponibilités	1.5	56 776	-	56 776	115 359
Charges constatées d'avance	1.6	2 171	-	2 171	2 379
** TOTAL **		110 096	6 266	103 829	157 825
** TOTAL en K€ **		342 203	119 532	222 671	225 870

BILAN

PASSIF

En K€

PASSIF	NOTE	2023	2022
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS	2.1		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires		19 105	19 104
Fonds propres complémentaires		40 639	40 602
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Réserves pour projet de l'entité		75 933	74 058
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>		43 209	41 334
Autres		-	-
Report à nouveau		60 384	55 849
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>		7 555	9 340
Excédent ou déficit de l'exercice		8 242	2 658
<i>Dont résultats des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>		110	781
SITUATION NETTE SOUS-TOTAL		67 051	75 256
Fonds propres consommables		-	-
Subventions d'investissement		12 219	11 509
Provisions règlementées		4 099	3 872
** TOTAL **		83 368	90 637
FONDS REPORTES ET DEDIES	2.2		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		113	86
Fonds dédiés		16 510	13 879
** TOTAL **		16 623	13 965
PROVISIONS	2.3		
Provisions pour risques		5 065	2 280
Provisions pour charges		2 035	1 704
** TOTAL **		7 100	3 984
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2.4	4 609	6 697
Emprunts et dettes financières diverses	2.4	10 559	10 529
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2.5	30 774	27 714
Dettes des legs ou donations		-	-
Dettes fiscales et sociales	2.6	52 791	53 117
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.5	1 030	1 467
Autres dettes	2.7	11 556	12 469
Instruments de trésorerie		-	-
Produits constatés d'avance	2.8	4 262	5 291
** TOTAL **		115 580	117 284
Ecarts de conversion Passif (V)		-	-
** TOTAL en K€ **		222 671	225 870

COMPTE DE RESULTAT

En KC

COMPTE DE RESULTAT	NOTE	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations		-	-
Ventes de biens		262	199
Ventes de prestations de service		11 166	11 390
<i>dont activité médico-sociale</i>		5 669	5 719
Concours publics et subventions d'exploitation	3.1	450 788	424 172
<i>dont activité médico-sociale</i>		398 714	374 332
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		-	-
Ressources liées à la générosité du public		-	-
Dons manuels		-	-
Mécénats		-	-
Legs, donations et assurances-vie		-	-
Contributions financières		-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3.2	10 965	11 252
Utilisations des fonds dédiés	3.3	4 216	2 886
Autres produits		1 254	1 942
Total I		478 651	451 840
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		3 122	2 940
Variation de stock		18	26
Autres achats et charges externes	3.4	152 608	139 237
Aides financières		220	613
Impôts, taxes et versements assimilés		24 407	23 079
Salaires et traitements	3.5	200 252	194 437
Charges sociales		79 920	74 377
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations	3.6	11 758	11 348
Dotations aux provisions et autres dépréciations	3.6	5 765	1 583
Reports en fonds dédiés	3.7	6 918	5 594
Autres charges		3 401	2 690
Total II		488 353	455 871
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)		- 9 702	- 4 031

COMPTE DE RESULTAT

En KC

COMPTE DE RESULTAT	NOTE	2023	2022
PRODUITS FINANCIERS			
De participation		-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		189	18
Autres intérêts et produits assimilés		600	168
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		1	-
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total III		790	186
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		762	2
Intérêts et charges assimilées		128	145
Différences négatives de change		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
Total IV		890	147
2. RESULTAT FINANCIER (III -IV)	3.8	- 100	39
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		- 9 803	- 3 992
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		8	381
Sur opérations en capital		2 191	1 399
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		476	122
Total V		2 675	1 902
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		127	171
Sur opérations en capital		599	100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		385	307
Total VI		1 111	577
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	3.9	1 564	1 325
Impôts sur les bénéfices		3	- 9
Total des produits		482 116	453 928
Total des charges		490 358	456 587
EXCEDENT OU DEFICIT		- 8 242	- 2 658



A. Présentation

Reconnue d'utilité publique le 11 avril 2001, la Fondation Partage & Vie est aujourd'hui un opérateur important du secteur privé non lucratif.

Elle a pour objet la prise en charge de la dépendance sous toutes ses formes, se déployant de l'étude jusqu'à la mise en œuvre de moyens d'intervention ; conciliant la meilleure qualité de service et le moindre coût pour les bénéficiaires et pour l'économie nationale. Le domaine principal d'intervention est la conception et la gestion de la prise en charge de la personne dont la perte d'autonomie, à domicile ou en établissement, est liée à l'âge, la maladie ou à un handicap physique, sensoriel ou mental.

L'objet de la Fondation est étendu à la recherche et à toutes opérations directement ou indirectement liées à la prise en charge de l'exclusion sous toutes ses formes.

B. Faits significatifs de l'exercice 2023

L'activité de Partage & Vie a été exercée, sur le plan de la gouvernance, conformément à ses statuts (tels qu'approuvés par un décret ministériel daté du 19 février 2020) et en cohérence avec le projet stratégique « À nous le soin ! », adopté par le Conseil d'administration le 27 février 2020, pour la période 2020-2025.

Evolution du périmètre

Le périmètre des établissements de Partage & Vie est stable en 2023. Néanmoins, deux modifications du périmètre ont été réalisées sur l'exercice.

L'institut de Formation d'Aveize a été réparti en deux établissements distincts, l'institut de formation d'aides-soignants qui est maintenu sur Aveize d'une part, l'institut de formation continue qui est implanté à Lyon d'autre part. Les deux activités du SSIAD et du SAAD de Paris (Atmosphère) ont été regroupées et transformées en SPASAD.

Gouvernance

L'année 2023 a vu le renouvellement partiel du Conseil, conformément aux statuts de Partage et Vie :

- 5 nouveaux administrateurs sont arrivés au CA du 16/02/2023 : deux salariés (H. Martinez, C. Buys) et trois personnalités qualifiées (E. Laloux, F. Fromageau, J.-P. Siret).
- A la suite du départ de D. Mallet, un nouveau trésorier a été nommé lors du CA du 20/04/2023 (Général P. Aubert) et le représentant de la Poste a été renouvelé en juin 2023 (Arrivée de C. Crickx).
- Un 4ème membre est entré au Bureau lors du CA du 26/09/23 (F. Fromageau).
- Un comité financier a été créé et la première occurrence aura lieu en 2024.

Le Conseil d'administration a donné un avis favorable à la nomination de Delphine Langlet en tant que Directrice générale de la Fondation Partage et Vie lors de la séance du 22 juin 2023.

Changement de méthode

Pas de changement de méthode sur l'exercice 2023.

Sinistre de l'EHPAD de Roanne

Le 25 juillet 2022, un incendie s'était déclaré sur l'EHPAD à Roanne (Loire). A partir d'octobre 2023, l'EHPAD disposait, à nouveau, de sa pleine capacité d'accueil.

Changement du déclaratif de la participation à l'effort de construction (PEEC).

Depuis l'origine, la cotisation « PEEC » de la fondation était déclarée et versée à l'organisme collecteur sous forme de subvention. A partir de 2023, Partage et Vie a opté pour un versement sous forme de prêt avec remboursement à échéance de 20 années.

Acquisition des congés payés pendant un arrêt maladie.

A la suite des arrêts de la Cour de cassation du 13 septembre 2023, les salariés, en arrêt maladie ou accident (professionnel ou non) et accident de trajet, continuent d'acquérir des congés payés, sans limite, pendant ces périodes d'absence. L'amendement déposé par le gouvernement, pour modifier le Code du travail sur les congés payés en cas de maladie du salarié afin de le mettre en conformité avec le droit européen, a été adopté, sans modification, en 1ère lecture par l'Assemblée nationale (AN) le 18 mars 2024. En conséquence de ces décisions, la Fondation Partage et Vie a décidé de provisionner en 2023 un montant global de 3,1 M€.

C. Faits postérieurs à l'exercice

Deux EHPAD habilités à l'aide sociale intègrent le périmètre de Partage et Vie à compter du 01 janvier 2024, dont un est situé à Verquin (Pas-de-Calais) et le second à Meylan (Isère).

Un contrôle URSSAF a été notifié à Partage et Vie en février 2024. Il portera sur l'ensemble du périmètre de la Fondation et pour la période 2021-2023.

D. Cadre réglementaire

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux principes et règles comptables issus des différents règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) suivants :

- Le règlement comptable ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, modifié par le Règlement ANC n° 2020-09 du 4 décembre 2020 ;
- Le règlement comptable ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, complété par le Règlement ANC n° 2020-08 du 4 décembre 2020 ;
- Le règlement ANC n° 2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif s'est substitué au 1er janvier 2020, à l'avis CNC n°2007-05 du 04 mai 2007 ;
- Pour les établissements sanitaires, il est fait également application des dispositions de l'arrêté du 5 décembre 2006 et du décret 2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD).

E. Changements comptables

Il n'y a pas de changement sur l'exercice 2023.

F. Règles et méthodes comptables

F.1 Conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

F.2 Principes comptables portant sur certaines opérations

F.2.1 Immobilisations

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

A/ Les biens immobiliers

La Fondation applique le règlement N°2016-07 du 4 novembre 2016 (publié au Journal Officiel le 28 décembre 2016) modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable concernant la définition, la comptabilisation l'amortissement et la dépréciation des actifs.

La Fondation applique le principe de comptabilisation par « composant », pour les

structures dont elle est propriétaire (Jouarre, Le-Poët-Laval), principe selon lequel est comptabilisé distinctement chaque élément significatif d'un actif qui fait l'objet d'une utilisation différente, de telle sorte que, s'il est appelé à être remplacé au terme ou avant l'expiration de sa durée d'utilisation prévisible, il puisse faire l'objet d'un désinvestissement individualisé. Pour chacun d'eux, un plan d'amortissement distinct est établi.

Le pourcentage de ventilation de composants sur les valeurs brutes des constructions est le suivant :

Composants	Durée d'amortissement	%
Structure / gros œuvre	40 ans	65 %
Façade et étanchéité	15 ans	7 %
Ascenseurs	20 ans	4 %
Chauffage	20 ans	4 %
Installat° techniques et générales	15 ans	13 %
Agencements généraux divers	15 ans	7 %

Les durées d'amortissement pratiquées correspondent aux durées d'utilité probable.

B/ Les autres immobilisations corporelles

Celles-ci sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire avec les durées suivantes :

Composants	Durée d'amortissement
Agencements – Installations	Entre 8 et 10 ans
Matériel et outillages	Entre 5 et 8 ans
Mobilier	Entre 8 et 12 ans
Matériel de bureau	Entre 5 et 8 ans
Matériels et logiciels informatiques	Entre 3 et 6 ans

F.2.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (valeur boursière ou, à défaut, valeur d'usage) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

F.2.3 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation de créances clients sont appréciées au cas par cas compte tenu de l'analyse du risque de non-recouvrement évalué à la date d'arrêté des

comptes compte tenu de l'antériorité de celles-ci, des encaissements réalisés après la clôture, de l'avancement de la procédure et de la solvabilité de notre débiteur.

F.2.4 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Les opérations de cession sont enregistrées selon la méthode dite « premier entré – premier sorti ».

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

F.2.5 Fonds propres statutaires

Le montant inscrit à cette rubrique correspond à la dotation financière additionnée de la dotation immobilière. Cette dotation immobilière représente le résultat de la différence entre l'évaluation d'experts et la valeur des biens immobiliers apportés dans le cadre de la dévolution et dont la Fondation est encore propriétaire, nette des emprunts et des provisions afférents à certains de ces mêmes biens.

F.2.6 Subventions d'investissement

Elles sont affectées dans les établissements à des investissements corporels, et elles sont reprises en produit exceptionnel au rythme de l'amortissement des composants ou des immobilisations qu'elles financent.

F.2.7 Provisions pour risques et charges

Celles-ci ont pour objet de faire face aux risques de dépréciation d'éléments d'actifs et de pertes d'exploitation. Elles sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture des comptes.

F.2.8 Fonds dédiés

Lorsque des dons sont affectés par les donateurs à des projets déterminés, la partie des ressources non engagée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés », afin de constater l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des Fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « utilisation des fonds dédiés », inscrit au compte de résultat.

F.2.9 Legs et donations inscrits au compte de résultat

Conformément aux statuts de Partage & Vie, un legs ou une donation doit être accepté par délibération du Conseil d'Administration.

F.2.10 Mécénat

Ressources : ont été enregistrées en produits les ressources encaissées au cours de l'exercice ou appuyées par une convention ferme de versement signée au cours de l'exercice.

Charges : sont comptabilisées en charges les dépenses dès la décision du Conseil d'Administration.

F.2.11 Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Après analyse, les contributions volontaires et gratuites sont estimées comme non significatives au regard des enjeux financiers globaux de la Fondation et n'impactent pas la compréhension globale du modèle économique et des activités de la Fondation.

F.2.12 Traitement comptable des Fondations sous égide

Les statuts de la Fondation lui confèrent la capacité de Fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de Fondations abritées au nom de donateurs (personne physique et/ou personne morale) ou de testateurs. Ces fondations abritées, sans personnalité juridique autonome, ont bénéficié de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources. Ces éléments constituent des biens propres de la Fondation qui les gère directement, en respectant les volontés des fondateurs.

Les opérations générées par la gestion de ces biens sont partie intégrante des opérations de la Fondation mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique.

L'impact des Fondations abritées, tant sur les postes du bilan, que sur les postes du compte de résultat, est présenté dans le point 4.

F.2.13 Reconnaissance des produits

Les produits sont enregistrés selon leur nature juridique et conformément aux référentiels comptables et aux textes réglementaires applicables à la Fondation (cf. ci-dessus 3. Cadre Réglementaire).



1 Compléments d'informations sur le bilan – actif

1.1 Immobilisations

Valeurs brutes (en K€)	Valeur brute 31/12/2022	Mouvements poste à poste	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur brute 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	14 366	17	487	3 470	11 399
Terrains	899	-15	32	85	832
Constructions et agencements	10 841	162	46	140	10 910
Installat° techniques et matériel	140 648	2 155	12 442	15 552	139 693
Immobilisations en cours	386	-1 749	1 638	2	274
Avances et acomptes	248	-570	646	10	314
Immobilisations corporelles	153 022	-17	14 805	15 788	152 022
Immobilisations financières	20 331	-	48 728	373	68 686
Total	187 719	-	64 020	19 631	232 108

Amortissements (en K€)	Cumul 31/12/2022	Mouvements poste à poste	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Cumul 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	11 910	-	1 182	3 792	9 301
Terrains	255	-1	8	85	177
Constructions et agencements	6 595	-	453	187	6 862
Installat° techniques et matériel	100 913	1	10 416	14 919	96 411
Immobilisations corporelles	107 763	-	10 876	15 191	103 449
Immobilisations financières	-	-	516	-	516
Total	119 674	-	12 574	18 982	113 266

Les investissements 2023 sont cohérents avec ceux prévus au budget 2023.

1.1.1 Immobilisations incorporelles

Des logiciels, licences et anciens matériels du Data Center ont été mis au rebut notamment sur le siège pour un total de 2.666 K€.

1.1.2 Immobilisations corporelles

Le siège a investi 1.388 K€ dans le renouvellement de matériels du data center (serveurs, réseau, sauvegarde et stockage). Au niveau des établissements et services, l'investissement moyen est de 100 K€ par structure.

Les sorties d'actifs correspondent principalement à la mise aux rebuts d'immobilisations.

1.1.3 Immobilisations financières

Le siège a placé un total de 47 M€ dont 12 M€ dans des SCPI (Sociétés civiles de placement immobilier), 14 M€ dans des FCP (Fonds Commun de Placement) et 21 M€ dans des contrats de capitalisation.

L'Effort à la construction, anciennement versé sous forme de subvention, a été déclaré sous forme de prêt et participe à l'augmentation des immobilisations financières à hauteur de 832 K€. Ce prêt sera remboursé avec une échéance de 20 ans.

1.2 Créances usagers et comptes rattachés

Eléments (en K€)	31/12/2022	Changement de périmètre	31/12/2023	Variations en K€	Variations en %
Valeur brute	32 044	-	35 473	3 429	11%
Dépréciation	-6 203	-	-6 261	-58	1%
Total	25 840	-	29 211	3 371	13%

Eléments (en K€)	31/12/2022	Changement de périmètre	Dotations	Reprises	31/12/2023
Tiers douteux	5 038	-	1 871	1 813	5 096
Art. 58 Avezise	1 165	-	-	-	1 165
Total	6 203	-	1 871	1 813	6 261

L'augmentation des créances de +3.429 K€ s'explique notamment par la notification en fin d'année de produits complémentaires sur les dotations soins versées par l'Assurance Maladie (variation de +2.457 K€ sur les créances ARS).

Le délai de règlement des résidents payants est passé de 28 jours à fin 2022 à 21 jours à fin 2023. Les dépréciations des créances restent stables entre 2022 et 2023 sur l'ensemble du périmètre.

1.3 Autres

Eléments (en K€)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en K€	Variations en %
Etat	1 297	1 744	-448	-26%
Fournisseurs	1 550	1 481	70	5%
Organismes sociaux	68	155	-87	-56%
Personnels	5 068	3 448	1 620	47%
Subventions à recevoir	811	696	115	17%
Divers	3 207	3 073	134	4%
Total	12 002	10 597	1 405	13%

Les autres débiteurs regroupent principalement les remboursements attendus pour les formations (Etat), les créances fournisseurs, les IJSS et IJ Prévoyance à recevoir (Personnel) et des remboursements d'assurance attendues sur notre sinistre de Roanne. L'augmentation de 1,6M€ des créances Personnels s'explique par un retard dans le remboursement de nos IJ.

1.4 Valeurs mobilières de placement

Dans le cadre de sa politique de placements financiers, Partage et Vie a placé, en décembre 2022, 3 M€ dans la SICAV « La Française Rendement global 2028 ». Cette SICAV de type « obligations et autres titres de créances internationaux » est gérée par La Française Asset Management, société du Groupe La Française.

1.5 Disponibilités

La trésorerie (nette des emprunts et dettes à moins d'un an) se positionne à 55.210 K€ au 31 décembre 2023, en baisse de 57.104 K€. Cette baisse s'explique par le placement de 47 M€ en immobilisation financières (cf 1.1.3) et par le sous financement de l'augmentation de nos charges liée à l'inflation, de l'augmentation du SMIC...

1.6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent essentiellement des charges relatives aux « autres achats et services extérieurs ».

2 Compléments d'informations sur le bilan - passif

2.1 Fonds propres, réserves et autres fonds

Éléments (en K€)	31/12/2022	Changement de périmètre	Affectation de résultat	Augmentation	Reprise	31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	59 706	-	2	37	-	59 744
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Réserves	74 058	-	-	3 317	- 1 442	75 933
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	41 334	-	-	3 317	- 1 442	43 209
Report à nouveau	- 55 849	-	- 2 660	- 123	- 1 752	- 60 384
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	9 396	-	781	- 123	- 2 500	7 555
Excédent ou déficit de l'exercice	- 2 658	-	2 658	-	-	- 8 242
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	3 095	-	- 3 095	-	-	624
Situation nette	75 256	-	-	3 231	- 3 195	67 051
Fonds propres consommables	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	11 509	-	-	2 308	- 1 598	12 219
Provisions règlementées	3 872	-	-	380	- 153	4 099
Total	90 637	-	-	5 919	- 4 946	83 368

L'affectation du résultat déficitaire de -2.658 K€ de 2022 se répartit, conformément à la délibération retenue par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 avril 2023, entre un excédent de 781 K€ d'une part et un déficit de -3.439 K€ d'autre part.

Les fonds propres sans droit de reprise sont constitués à fin 2023 du fond de dotation pour 19,1 M€ et de 40,6 M€ d'autres fonds sans droit de reprise. L'augmentation annuelle des apports de 37 K€ est consécutif aux conditions précisées dans la convention de réservation passée entre Partage & Vie et la Mutuelle Générale en 2005 lors de la reprise de l'EHPAD de Jouarre. Les effets de cette convention se termineront en 2035.

Le montant global des réserves est de 75,9 M€ dont 43,2 M€ de réserves sous contrôle. Le report à nouveau de -60,3 M€ se répartit entre un total de report-à-nouveau non contrôlé de -67,9 M€ et d'un report-à-nouveau contrôlé de 7,6 M€. La notion de réserves sous contrôle est consécutive à l'obtention majoritaire de financements publics (Conseils départementaux, ARS) pour les établissements médico sociaux. Elles sont restituables.

Éléments (en K€)	31/12/2022	Changement de périmètre	Augmentation	Reprise	Montant global hors résultat N	Résultat 2023	31/12/2023
Dt Fd de dotation	19 105	-	-	-	19 105	-	19 105
Dt Situation nette non contrôlée	4 640	-	37	748	5 424	- 8 352	- 2 928
Dt Situation nette sous contrôle	51 511	-	-	- 748	50 763	110	50 873
Situation nette	75 256	-	37	-	75 293	- 8 242	67 051

La situation nette des fonds propres non contrôlés de Partage et Vie se dégrade de 4.911 K€.

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat comptable	- 8 242	- 2 658
Reprise du résultat antérieur	- 70	- 6
Excédent ou déficit effectif global	- 8 312	- 2 664
Dont résultat effectif sous gestion propre	- 8 353	- 3 440
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	40	775
Situation nette	- 8 312	- 2 664

2.2 Fonds dédiés

Eléments (en K€)	31/12/2022	Changement de périmètre	Report des ressources non utilisées	Transferts à réaliser sur les nouvelles ressources affectées et reclassements	31/12/2023
Dons et legs	86	-	59	(32)	113
Concours publics	12 674	-	6 449	(3 898)	15 225
Subventions et autres	1 205	-	409	(329)	1 285
Total	13 965	-	6 918	(4 260)	16 623

Le poste « concours publics » est spécifique aux établissements médico-sociaux. L'augmentation de 6.449 K€ correspond à la part de crédits non pérennes obtenus sur l'exercice et venant compenser des charges futures. A fin 2023, 8,3 M€ sont affectés à des fonds dédiés à l'investissement et 6,9 M€ sont affectés à des fonds dédiés d'exploitation.

Le poste « subventions et autres » est notamment utilisé pour les fonds dédiés des fondations sous égide, pour des subventions obtenues par des établissements sanitaires et celles obtenues par des établissements médico-sociaux dans le cadre des plans d'aides à l'investissements du quotidien.

2.3 Provisions pour risques et charges et autres

Eléments (en K€)	31/12/2022	Changement de périmètre	Augmentations	Reprises	31/12/2023
Prud'hommes	1 608	-	378	772	1 214
Fournisseurs	20	-	-	-	20
Autres risques	652	-	3 180	1	3 831
Gros entretiens	732	-	57	6	783
Divers	972	-	280	-	1 252
Total	3 984	-	3 895	779	7 100

Le poste « prud'hommes » est en diminution à la suite de la résolution d'anciens litiges.

Le poste « autres risques » augmente de 3.180 K€ consécutivement à la décision de Partage et Vie de provisionner en 2023 des indemnités de congés payés sur maladie des salariés.

Le poste « divers » est augmenté de 280 K€. En continuité des exercices précédents, cette provision est dotée pour faire face au coût de sortie du bâtiment actuel du site d'Ecaillon dans le cadre de négociations avec le bailleur SIA. Un déménagement sur un nouveau site à Auberchicourt est engagé.

2.4 Emprunts et dettes

Eléments (En K€)	Valeur brute au 31/12/2023	Moins d'un an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	4 099	877	1 759	1 463
Concours bancaires autorisés	495	495	-	-
Intérêts courus à payer	14	14	-	-
Emp. & dettes auprès des Ets de crédit	4 609	1 387	1 759	1 463
Prêts octroyés par des CRAM	-	-	-	-
Prêts octroyés par des Conseils généraux	-	-	-	-
Prêts octroyés par des caisses de retraites	708	156	323	229
Emp. & dettes conditions particulières	708	156	323	229
Intérêts courus non échus	24	24	-	-
Dépôts de garantie versés par les résidents	9 827	-	-	9 827
Emp. & dettes financières diverses	9 851	24	-	9 827
Total	15 167	1 566	2 083	11 519

Les emprunts bancaires concernent majoritairement des biens mobiliers.

Le désendettement se poursuit sur 2023 (1.080 K€) et 8 emprunts équipement/mobilier ont fini d'être remboursés en 2023.

2.5 Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs (En K€)	Factures reçues	Factures échues*	Factures non échues	Factures non parvenues	Total au 31/12/2023
Biens & Services	25 873	4 389	21 484	4 900	30 774
Immobilisations	1 030	1	1 030	-	1 030
Total	26 904	4 390	22 513	4 900	31 804

* au-delà de 60 jours, date de facture

Le total des dettes fournisseurs augmente entre 2022 et 2023 de 2.624 K€, soit 9%, et le montant des factures échues augmente quant à lui de 1.331 K€. Cette augmentation générale est notamment liée à la hausse de l'inflation sur 2023 de 4,9%. Sur le global des dettes échues, un montant de 430 K€ concerne des redevances de loyer de l'EHPAD de Roanne lié à l'incendie de 2022, et 573 K€ concerne un loyer en litige avec un bailleur.

2.6 Dettes fiscales et sociales

Éléments (En K€)	31/12/2023	31/12/2022	Variations en K€	Variations en %
Formation continue	1 670	1 563	106	7%
Taxe sur les salaires	1 765	1 658	107	6%
Autres taxes	2 281	1 825	456	25%
Dettes fiscales	5 715	5 046	669	13%
Congés / RTT / CET	24 435	23 721	715	3%
Sécurité sociale / retraite	13 476	12 987	488	4%
Prévoyance / mutuelle	3 076	2 833	243	9%
Comités d'établissements	568	479	89	19%
Autres charges sociales	5 521	8 051	-2 530	-31%
Dettes sociales	47 076	48 071	-995	-2%
Total	52 791	53 117	-327	-1%

La prise en compte à fin décembre 2022 de charges à payer au titre d'un reliquat de PAD de 2022 pour 1,6 M€ ainsi que l'impact de 1,9 M€ relatif à l'augmentation de la valeur du point FEHAP de 3% expliquent notamment la variation de -2,5 M€ du poste « autres charges sociales ». Ces dettes ont été globalement régularisées sur le 1er trimestre 2023.

2.7 Autres dettes

Ce poste regroupe principalement les avances obtenues de nos financeurs, de nos mutuelles, de nos résidents et patients. Dans le cadre des bénéficiaires du régime de l'aide sociale, Partage et Vie est assimilé à un tiers collecteur. Le total de ces dettes est en diminution sur l'exercice.

2.8 Produits constatés d'avance

Le stock des produits constatés d'avance (PCA) du siège de 2.350 K€ se répartit notamment entre 318 K€ affecté au « surcoût » induit par les projets SIRH et SIFI, 46 K€ affectés au projet ESMS numérique, 346 K€ affectés au financement des CTEES (conseillers en transition énergétique et écologique en santé), et 1.636 K€ alloués au fonds des travaux de l'EHPAD de Dinard.

Les PCA des établissements de téléassistance sont affectés au « surcoût » induit par les sorties d'actifs en cas de non-renouvellement des délégations de services publics. La variation de l'exercice s'explique principalement par une reprise de 445 K€ de ces PCA.

3 Compléments d'informations sur le compte de résultat

3.1 Concours publics et subventions

Natures (en K€)	Année 2023	Année 2022	Variations en K€	Variations en %
Dotations et produits de la tarification	446 268	421 520	24 748	6%
Subventions d'exploitation	4 520	2 652	1 868	70%
Total	450 788	424 172	26 616	6%

L'augmentation des dotations et produits de la tarification s'explique par :

- Un effet croissance externe (2,1 M€) ;
- Une augmentation des prix de journée hébergement (9,7 M€) ;
- Une évolution du forfait soin EHPAD entre 2,14% et 2,62% selon l'option tarifaire (3 M€) ;
- Une revalorisation des dotations soins à la suite du passage du tarif partiel au tarif global (15 établissements pour 3,6 M€)
- Une évolution des taux d'actualisation sur le soin et la dépendance (3,9 M€).

L'augmentation des dotations et produits de la tarification des établissements pour personnes handicapées tient compte d'un financement exceptionnel (MAS Paris 13 et FAM Lusigny, 1,6 M€)

Pour le sanitaire, l'augmentation s'explique par des financements complémentaires notamment pour le CMA d'Aveize et La Valériane (1,8 M€).

3.2 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

L'analyse des « reprises sur provisions », par nature, se présente comme suit :

Natures (en K€)	Année 2023	Année 2022	Variations en K€	Variations en %
Reprises sur dépréciations	1 813	1 133	680	60%
Reprises sur provisions	779	1 029	-250	-24%
Reprises sur transfert de charges	8 374	9 090	-716	-8%
Total	10 965	11 252	-287	-3%

Les reprises sur provisions clients de 1.813 K€ sont pour partie compensées par la constatation de pertes irrécouvrables à hauteur de 925 K€.

Les reprises sur provisions concernent principalement des résolutions de contentieux personnels finalisées sur 2023.

Pour le poste « transfert de charges », la variation s'explique globalement par la baisse des remboursements de formations d'un montant de 565 K€.

3.3 Utilisations des fonds dédiés

Conformément aux engagements pris à l'égard des financeurs, l'utilisation des fonds dédiés atténue l'impact des charges de l'exercice. Pour la fondation, il s'agit principalement de ressources obtenues par les tiers financeurs que sont les Agences Régionales de Santé. Ainsi l'utilisation des fonds dédiés affectés à de l'investissement vient atténuer l'impact des charges d'amortissements des biens concernés et l'utilisation des fonds dédiés affectés à l'exploitation concerne principalement des reprises de CNR affectés à des charges de formations ou à des surcoûts de personnels.

3.4 Autres achats et charges externes

Natures (en K€)	Année 2023	Année 2022	Variations en K€	Variations en %
Services extérieurs	59 764	57 251	2 513	4%
Autres services extérieurs	64 610	59 217	5 392	9%
Rabais, remises et ristournes	-191	-618	427	-69%
Achats non stockés de matières et fournitures	26 500	21 687	4 813	22%
Formations hors cotisations	1 925	1 699	226	13%
TOTAL	152 608	139 237	13 371	10%

L'année 2023 a été marquée par une forte inflation qui s'est notamment répercutée sur les charges d'énergies (+2.237 K€ d'électricité et +1.589 K€ de chauffage), les charges de loyer (+2.140 K€), ainsi que les prestations d'alimentation (+2.529 K€).

3.5 Salaires et traitements

Nature (en K€)	Année 2023	Année 2022	Variations en K€	Variations en %
Rémunération Personnel	201 158	189 167	11 991	6%
Provisions pour charges de personnel (CP- RTT...)	-906	5 270	-6 176	NS
Total	200 252	194 437	5 815	3%

L'augmentation de la rémunération du personnel s'explique principalement par un effet année pleine de la hausse de 3% du point FEHAP (+3 M€), par l'augmentation du SMIC (+2,3 M€), et par un effet volume (+1,7 M€).

En 2022, le poste provisions pour charges de personnel contenait notamment le rattrapage de l'augmentation du point FEHAP pour 2,8 M€ ainsi que la part de reliquat PAD non versé en 2022 pour 2,1 M€. Cette reprise des provisions compense pour partie la hausse du poste « Rémunération Personnel ».

3.6 Dotations aux amortissements et dépréciations, dotations aux provisions

Natures (en K€)	Année 2023	Année 2022	Variations en K€	Variations en %
Dotations aux amortissements	11 758	11 348	410	4%
Dotations aux provisions	3 895	543	3 351	617%
Dotations aux dépréciations	1 871	1 040	831	80%
Total	17 523	12 932	4 592	36%

La forte augmentation du poste dotation aux provisions prend en compte une charge de 3,1 M€ au titre des congés payés acquis par les salariés toujours présents et pour les périodes d'arrêts maladies entre 2021 et 2023.

L'évolution significative du poste des dotations aux dépréciations concerne principalement quatre établissements dont deux EHPAD de Guadeloupe (variation annuelle de plus de 525 K€). Cette dépréciation est notamment consécutive à des rejets de dossiers de demande de prise en charge des frais de séjour par l'aide sociale et par une augmentation des demandes d'aide sociale.

3.7 Reports en fonds dédiés

Il s'agit de la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'ont pu être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard. Ces ressources sont comptabilisées au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « report en fonds dédiés ».

3.8 Commentaires sur le résultat financier

Le total de 790 K€ de produits financiers se répartit entre :

- Des produits d'intérêts financiers pour 597 K€ issus de placements en Comptes sur livrets (CSL), Comptes à terme (CAT) et rémunération de compte courant ;
- Des produits financiers de participations pour 188 K€.

Le total de 890 K€ des charges financières prend notamment en compte la dotation pour dépréciation des titres de participation pour 516 K€.

3.9 Commentaires sur le résultat exceptionnel

Le total des produits exceptionnels de 2.675 K€ prend notamment en compte une quote-part de subventions d'investissement affectée au résultat de 1.595 K€ ainsi qu'un produit de cession d'actif de 571 K€ au titre de l'activité SIRMAD. L'impact de cette cession est atténué par la charge liée à cette sortie d'actif de 565 K€.



4 Fondations abritées

Bilan et compte de résultat

4.1 Bilan

ACTIF			PASSIF		
Postes en K€	2023	2022	Postes en K€	2023	2022
Disponibilités	180	163	Fonds dédiés	182	165
Immobilisations	2	3	Subventions d'investissements	-	-
Produits à recevoir	-	-	Charges à payer	-	-
Avances et Acomptes Fournisseurs	-	-			
Total	182	165	Total	182	165

A fin 2023, la Fondation Partage et Vie abrite deux fondations sous égide (« Innovation et Handicap » et « Vivre longtemps »). Les faits marquants sont les suivants :

- Une remontée en fonds dédiés à hauteur de 21 K€ rattachée à la FSE Vivre Longtemps. Un nouveau soutien financier de 100 K€ a été versé en 2023 à l'Institut Professeur Baulieu pour ses activités de recherche sur le vieillissement.
- Une reprise des fonds dédiés de 4 K€ a été opérée pour la FSE Innovation & Handicap afin de poursuivre le développement de son outil Mobijob en 2023.

4.2 Compte de résultat

CHARGES			PRODUITS		
Postes en K€	2023	2022	Postes en K€	2023	2022
Financements de projets	100	500	Versements affectés	124	151
Frais de gestion	4	5	Reprise de Q/P de subventions	-	-
Autres frais	3	86	Autres produits	-	9
Dotations aux amortissements	1	1	Report ressources exercices antérieurs	4	432
Engagements à réaliser	21	-			
Total	128	592	Total	128	592

Conformément aux conventions passées avec les Fondateurs, la Fondation a prélevé 4 K€ au titre des frais de gestion en 2023.

5 Autres informations

5.1 Ventilation des effectifs salariés de la Fondation

Les données présentées dans les tableaux ci-dessous s'entendent en personnes physiques.

Catégories	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	Variation
Non cadres	5 852	5 919	5 934	0,3%
Cadres	553	580	600	3,3%
Hommes	787	822	850	3,3%
Femmes	5 618	5 677	5 684	0,1%
Contrats à durée indéterminées	5 210	5 371	5 412	0,8%
Contrats à durée Déterminées	1 195	1 128	1 122	-0,5%
Etablissements et services	6 232	6 321	6 340	0,3%
Siège	173	178	194	8,2%
Total	6 405	6 499	6 534	0,5%

Effectifs du siège :

Effectifs	2021	2022	2023
Services centraux	146	155	175
CAR	27	23	19
Total	173	178	194

5.2 Rémunération des dirigeants

Aucune rémunération n'a été versée aux membres du conseil d'administration de Partage et Vie.

Dans le cadre de l'application de l'article L 612-5 du code du commerce et des articles L 313-25 et R 314-59 du code de l'action sociale et des familles, le commissaire aux comptes présente les conventions passées directement ou par personne interposée, entre Partage et Vie :

- Et les administrateurs et les personnes morales ayant des administrateurs communs,
- Et, les cadres dirigeants et directeurs d'établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaires, ont fait l'objet d'une information au Commissaire aux comptes lequel établi son rapport spécial.

5.3 Contributions des bénévoles

Ces prestations ne sont pas valorisées en 2023.

Il s'agit principalement du temps consacré par les membres du conseil d'administration, les membres des comités de gestion des Fondations sous égide et les bénévoles dans les établissements.

5.4 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2023 se montent à 118 896 € TTC, conformément à leur lettre de mission du 09 février 2024.

5.5 Engagements hors-bilan

5.5.1 Engagements reçus

Eléments (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts garantis	787	830
Total	787	830

Il s'agit d'un emprunt souscrit auprès du Crédit Foncier de France pour l'EHPAD de Jouarre et garanti par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.

5.5.2 Engagements donnés

Eléments (en K€)	31/12/2023	31/12/2022
Engagement au titre des indemnités de fin de carrière	10 590	10 443
Réservations de lits et places	13 166	13 273
Total	23 757	23 716

En décembre 2020, l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee), qui est en charge de l'interprétation des textes IFRS, a été saisi sur la manière dont devait être calculé l'étalement des droits, en référence aux paragraphes 70-74 de la norme IAS 19 consacrée au traitement des engagements sociaux. L'interprétation de l'IFRIC, validée par l'IASB (International Accounting Standards Board) en mai 2021, amène à une nouvelle méthode de calcul ayant un impact à la baisse sur la valeur de nos engagements d'indemnité de fin de carrière (IFC). Il est rappelé que les engagements au titre des indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisés.

Les indemnités de fin de carrière ont été évaluées sur la base des principaux paramètres techniques :

- Taux d'actualisation : 3,14%. Ce taux tient compte des dernières tables de mortalité INSEE arrêtées à date ;
- Taux d'augmentation des salaires : 3% ;
- Table de mortalité : INSEE 2017-2019 ;
- Age de départ à la retraite : 64 ans ;
- Taux de charges sociales : 50%.

Le montant de l'engagement actualisé par Optimind s'établit à 10,6 millions d'euros.

Les réservations de lits et places sont consécutives à des subventions reçues et les emprunts accordés à taux préférentiel à la Fondation. Ces financements ont pour contrepartie des droits de placements prioritaires donnés à des tiers pour des lits dans les établissements de la Fondation. Il est indiqué que la nouvelle politique de l'Agirc-Arrco arrête à compter de 2022, le dispositif de droit réservataire pour le financement de l'habitat des seniors et des personnes âgées sur les territoires.